



Numéro de l'acte	2017-92-AGJB
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.5.5

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017

### QUESTION N°2017-92

**CIMETIERE** : Règlement - Annulation des délibérations

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-7 et suivants et L. 2223-1 et suivants,

Vu la loi n° 93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

Vu le Code civil, notamment ses articles 78 et suivants,

Vu le Code pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18,

Vu la délibération n°2012-49 en date du 26 mars 2012 portant création d'un règlement des espaces cinéraires

Vu la délibération n°2013-148 en date du 25 septembre 2013 portant sur la création d'un espace « cavurnes »

Vu la délibération n°2015-200 en date du 16 décembre 2015 portant sur les horaires d'ouvertures des deux cimetières, la mise à jour pour les dispersions de cendres au Jardin du Souvenir ainsi que la réglementation sur les gravures des différentes stèles.

Vu la délibération n°2017-23 du 13 mars 2017 portant sur les horaires d'ouvertures des deux cimetières lors des dimanches et jours fériés, sur les réservations de concessions, cavurnes et columbariums et pose de sarcophages dans les deux cimetières.

Considérant le courrier de la Sous-Préfecture en date du 23 mai dernier demandant d'annuler ces dites délibérations car le conseil municipal n'est pas compétent pour approuver le règlement du cimetière suivant, seul le maire pouvant réglementer ces espaces dans le cadre de son pouvoir de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- d'annuler les délibérations du Conseil Municipal n°2012-49 du 26 mars 2012, n°2013-148 du 25 septembre 2013, n°2015-200 du 16 décembre 2015 et n°2017-23 du 13 mars 2017.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES



Le 06 juillet 2017

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

**Affiché le 07 juillet 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept le six juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 30 juin 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Dominique SAUDEMONT  
Christine DACY ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON  
François FRADIN ayant donné pouvoir à Alain RICOUART  
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Jean-Marc DELAIRE  
Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Corinne REANT  
Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL  
Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 18 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 10 absents excusés avec pouvoir

**Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.**